



L'an deux mille vingt-deux le 22 du mois de septembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux après convocation légale du 16 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : Monsieur RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude
M. ORY Denis – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. FAUCHEUR Dominique
Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge
M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard
M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGLESCHMITT Agnès - M. FAGOT REVURAT Yannick
Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe
M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS
Magali - M. MATHIEU Denis – Mme HUART Sonia.

Procurations : M. DIEDLER Franck à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique
M. BAUDOIN Cédric à M. L'HUILLIER Nicolas- M. VOINSON Philippe à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BARTHELEMY
Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 39

Pouvoirs : 5

Excusés :

Votants : 44

Date d'affichage : 26 Septembre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre

Absentions :

FINANCES

04/09/2022

**Budget eau potable – validation de l'augmentation du montant de l'emprunt pour le
financement des travaux d'eau potable / Décision Modificative**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle la programmation des travaux de canalisation d'eau potable entre Mazerulles et Champenoux

Vu le budget annexe eau potable voté en avril 2022

Vu l'inscription au budget de l'opération 9216 pour le financement de ces travaux d'eau potable détaillée ainsi :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux, Maitrise d'œuvre	1 113 000 €	Subvention AERM sur études (70%)	77 000.00 €
		Subvention AERM sur travaux (20%)	200 000.00 €
		Emprunt	600 000.00 €

Vu l'incertitude actuelle du montant réellement subventionnable des travaux pris en compte par l'Agence de l'Eau

Vu le contexte national et l'augmentation quotidienne des taux d'emprunt

Vu la proposition de financement du crédit agricole de Lorraine à un taux fixe de 2.68% et une durée d'emprunt de 25 ans

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 septembre 2022

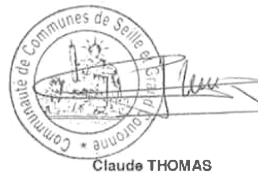
Nicolas LE GUERNIGOU demande à l'assemblée délibérante de valider l'augmentation du montant de l'emprunt se traduisant ainsi :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux, Maitrise d'œuvre	1 113 000 €	Subvention AERM sur études (70%)	77 000.00 €
		Subvention AERM sur travaux (20%)	100 000.00 €
		Emprunt	700 000.00 €

Cette modification n'impacte pas l'excédent d'investissement du budget eau potable.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'augmentation du montant de l'emprunt pour le financement des travaux de canalisation d'eau potable, le ramenant à 700 000 €
- **Valide les inscriptions comptables comme suit :**
 - Article 1311 (subvention Agence de l'eau) : -100 000 €
 - Article 1641 (emprunt) : +100 000 €



CLAUDE THOMAS
2022.09.23 16:10:02 +0200
Ref:20220923_154801_1-1-O
Signature numérique
le Président